

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	34 (1946)
Heft:	713
 Artikel:	Au Comptoir suisse
Autor:	S.B.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-265890

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gain sur lequel elles comptent. Mais comme pour la majorité des ouvrières à domicile, les prescriptions sur les salaires minima représentent un très grand progrès, nous voulons nous y conformer. Nous avons toujours lutté pour que le travail à domicile soit convenablement rétribué.

Il est absolument nécessaire de connaître à fond les prescriptions formelles. Vous pouvez nous procurer les bulletins de commande et de décompte à l'Office central pour le travail à domicile, Wallgasse 2, Berne.

Tous les renseignements supplémentaires à ce sujet pourront vous être donnés à l'assemblée générale.

Vous trouverez dans cette circulaire la carte destinée à votre déléguée. A Zurich cette carte sera échangée (à l'entrée de l'Auditoire II) contre la carte de vote. Nous vous prions donc de ne pas nous renvoyer cette carte. La même déléguée peut représenter deux sociétés seulement. Pour les sociétés qui ne pourraient pas assumer les frais de déplacement d'une déléguée, notre caisse de voyages pourrait accorder un subside. Nous vous prions, pour cela, de nous adresser directement à notre trésorière, Mme Wartenecker, Glarisegg-Steckborn. Tous les dons en faveur de la caisse de voyages sont toujours les bienvenus.

Si vous avez une résolution à proposer veuillez nous la faire connaître à l'avance, au plus tard la veille de l'assemblée.

En vous envoyant nos messages les plus cordiaux, nous espérons nous retrouver très nombreux à Zurich à notre assemblée générale et au Congrès.

La Présidente: A. JEANNET.

La Vice-présidente: A. DE MONTET.

Renseignements divers: les logements mis à la disposition des participantes au III^e congrès féminin suisse se partagent en trois catégories:

1. Chambres d'hôtel de 1 à 3-lits entre 5 et 9 fr. 50.
2. Caserne 2 fr. 50 (avec draps) pour les cinq nuits.
3. Chambres chez des particuliers de fr. 3 à 5.— la nuit.

Nous prions instamment nos déléguées de fixer, au plus vite, leur choix et de se faire inscrire sans tarder au Secrétariat du Congrès féminin suisse, Frankengasse 3, Zurich.

Les cartes du Congrès sont en vente au Secrétariat indiqué ci-dessus. Elles ne sont pas personnelles et peuvent se commander à l'avance. Il y a un sérieux avantage à le faire puisque jusqu'au 5 septembre elles ne coûteront que fr. 15.— (tout compris, soirées et croisières). Après le 15 septembre elles seront à Fr. 18.— (tout compris).

Cartes de journée Fr. 4.— jusqu'à 19 heures.

Cartes de soirées Fr. 3.— plus impôt.

Nous vous prions donc, de commander à l'avance les cartes de Congrès et d'envoyer le paiement au compte de chèque: VIII 28747.

Le Foyer des Étudiants de l'Ecole polytechnique fédérale ouvrira ses portes pour notre assemblée générale le 19 septembre. Nous pourrons y avoir des repas de 1.— 1.20 et 1.60 fr.

Une réunion amicale y est prévue le jeudi soir 19 septembre pour les déléguées de l'Alliance.

Ordre du jour:

1. Bienvenue.
2. Rapport du comité.
3. Rapport de la trésorière.
4. Rapport des vérificatrices des comptes.
5. Rapport de la Commission d'études législatives: Assurance vieillesse et survivants, Mlle Antoinette Quinché, avocate et Mlle Dr. Jur. E. Nigeli.
6. Rapport de la Commission d'Hygiène: Mlle Dr. Renée Girod.
7. Rapport de la Commission économique, Mme Schönauer.
8. Rapport de la Commission de Reconstruction, Mme M. Grüttner.
9. Propositions individuelles.

**Demandez
le MOUVEMENT FÉMINISTE
dans les kiosques de l'
AGENCE NAVILLE**

*N'oubliez pas que c'est chez Hirt
4, rue de la Fontaine, que vous trouvez les plus belles fleurs,
les plus traîches.* Tél. 5.01.60

Votation des 28 et 29 sept. 1946

Institutrices et les Gardes-malades mariées.

Le 23 février 1946, au cours d'une séance du Grand Conseil, les députés abrogèrent partiellement, en faveur du personnel enseignant et hospitalier, la loi de 1937 qui interdisait à une femme mariée, épouse d'un fonctionnaire de rester ou de devenir fonctionnaire elle-même.

Nous nous étions réjouie de cette décision et dans notre numéro du 16 mars, notre collaborateur, M. de Félice, donnait à nos lecteurs un historique et un commentaire parfaitement pertinent de la question.

Nous avons annoncé, subéquemment, que nos adversaires avaient lancé un référendum contre cette abrogation partielle et que ce référendum ayant abouti, la question devrait être soumise aux électeurs. Elle le sera les 28 et 29 septembre prochains, jour de la votation sur le suffrage féminin. Comme vous le voyez, ce jour-là, les femmes de Genève sont tout le temps sur la sellette.

Le point de vue du Mouvement Féministe n'a jamais varié, il considère comme une injustice d'apporter des restrictions à la liberté d'une femme sous prétexte qu'elle est mariée.

On monte la tête des gens à propos de ces doubles gains de fonctionnaires qui sont le plus souvent modiques et sur lesquels on procéde à des retenues massives, de sorte qu'on a pu établir que les époux qui jouissaient d'un double gain de fonctionnaires sont les employés qui reviennent le moins cher à l'Etat.

On ferme les yeux sur les doubles gains de tous les ménages qui sont dans les affaires, on ne fixe aucune limite à leur activité qu'elle soit le fait de l'un ou l'autre sexe; on ne fait nul reproche à un fonctionnaire dont la femme possède de la fortune et l'on invite les électeurs à ratifier une injustice notoire, à savoir de priver du droit de travailler une femme qui, après de longues années d'efforts, a acquis les diplômes nécessaires. Car, une institutrice qui ne peut être fonctionnaire, à Genève, ne peut pratiquement pas gagner sa vie, les possibilités d'enseignement privé étant extrêmement limitées et déjà absorbées par des personnes qui généralement n'ont pas passé les cours d'Etat.

On ferme les yeux aussi sur les inconvenients majeurs que cette loi a déjà entraînée après elle, à Genève. Le recrutement des institutrices n'a pu se faire normalement au cours de ces dernières années, les meilleurs éléments qui s'engageaient naguère dans cette voie, choisissant maintenant d'autres chemins, où l'on n'est pas obligé de renoncer, où à se marier, ou à exercer la profession pour laquelle on s'est préparé. L'enseignement de nos enfants, les soins de nos malades sont compromis, si l'on s'obstine à rester dans l'erreur.

Nous avons appris récemment que les Associations féminines anglaises avaient obtenu que, dans leur pays, on ne mette pas d'obstacle à la carrière d'institutrice d'une femme mariée, mais les Anglaises électriques ont naturellement plus d'autorité chez elles que nous et voilà bien encore un exemple pratique en faveur de notre droit de vote: nous sommes livrées à l'arbitraire et nous n'avons pas l'arme nécessaire pour nous défendre.

Vous, toutes, féministes qui me lisez, soutenez les principes toujours défendus par nos associations internationales: la femme mariée ne doit pas être limitée par la loi, dans sa liberté, dans l'exercice de sa profession. Ne vous désintéressez pas de la question sous prétexte que vous n'êtes pas fonctionnaire. Souvenez-vous qu'une injustice à l'égard de quelques-unes nous atteint toutes. Je voudrais pouvoir vous dire « Volez pour ratifier la décision du Grand Conseil... » Hélas !

M. F.

La loi n'avait pas d'effet rétroactif.

Au Comptoir Suisse

Représenter l'idée des Genevoises et sur la suggestion de Mme Ch. Muret (Lausanne), le Comité d'action pour le Suffrage féminin, que préside Mme A. Quinché (Lausanne), a décidé de participer au Comptoir suisse qui s'ouvre le 7 septembre par un stand, mais un stand sérieux, conçu par un architecte, un stand élégant, bien

Au Bébé
Rue d'Italie
M. Etat.
Maison spéciale de LAINES
et Sous-vêtements
dames et enfants

A Genève les 28 et 29 septembre

Votation cantonale sur le suffrage féminin

Faites de la propagande, amenez des électeurs aux séances annoncées ci-dessous.

Le rôle de la femme chrétienne dans la communauté nationale

Ce très important sujet que la prochaine votation sur la question du suffrage féminin place au premier rang des actualités, sera traité, au cours d'une conférence publique et gratuite.

Lundi 9 septembre 1946
à 20 h. 30

SALLE COMMUNALE DE PLAINPALAIS

Présidence du Dr. Renée GIROD

Les orateurs qui ont bien voulu accepter de présenter le sujet sont:

Mgr. CHARRIÈRE
Evêque de Lausanne, Genève et
Fribourg.

M. le pasteur CELLÉRIER
Modérateur de la Compagnie des Pasteurs
de l'Eglise Nationale Protestante de Genève.

Il est bon que les Eglises exposent leur point de vue dans la question intéressant tous les hommes et toutes les femmes qui, en dehors des luttes politiques, désirent servir Dieu dans le cadre où il les a fait naître, c'est-à-dire dans la famille et dans la communauté nationale.

Ceux et celles qui réservent leur soirée du 9 septembre pour entendre les voix de deux grands chefs spirituels, auront l'occasion d'approfondir le problème du rôle de la femme dans la vie moderne, problème si complexe et délicat.

Nous recommandons donc très vivement cette manifestation.

SALLE DU FAUBOURG

Lundi 16 septembre, à 20 h. 30

Séance publique et gratuite

Conférence d'information

en vue de la votation des 28 et 29 septembre prochains

SALLE COMMUNALE DE PLAINPALAIS

Mercredi 25 septembre, à 20 h. 30

Grand Meeting populaire

sous la présidence de Mme BONDALLAZ

Orateurs de différentes tendances
(nous y reviendrons)

Une femme a présidé

l'Assemblée Constituante en France

Ce fait est sans précédent dans les annales parlementaires françaises. En l'absence du président de l'Assemblée, M. Vincent Auriol, ses six vice-présidents, dont Mme Madeleine Braun, se succéderont au fauteuil présidentiel.

Mme Braun, membre du groupe communiste, a quitté les appartements présidentiels, traversé la salle des pas-perdus entre deux haies de gardes qui lui ont rendu les honneurs, s'est inclinée devant les deux officiers qui l'ont saluée du sabre et a pénétré dans la salle des séances, précédée de l'hussier qui, modifiant la formule rituelle, a annoncé d'une voix sonore. « Madame la Présidente ».

Il s'agissait d'un débat sur le ravitaillement. Qui niera qu'une femme ne fut parfaitement à sa place quand on discute un sujet touchant de si près aux soucis des ménages et des mères de famille? Mme Madeleine Braun a occupé la tribune avec une souriante autorité. M. Braun, son mari, un ancien officier du maquis, qui assistait à la séance, en était légitimement fier. M. Braun d'ordinaire ne participe aux séances de l'Assemblée que lorsqu'il s'agit de questions économiques importantes, mais il n'avait pas voulu manquer les débuts de sa femme.

Une Fortune un million!
RISTOURNE ET ESCOMPTE PAR LA STE COOPERATIVE CHAQUE ANNÉE
A SES SOCIÉTAIRES

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elegance
5% escopente en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30